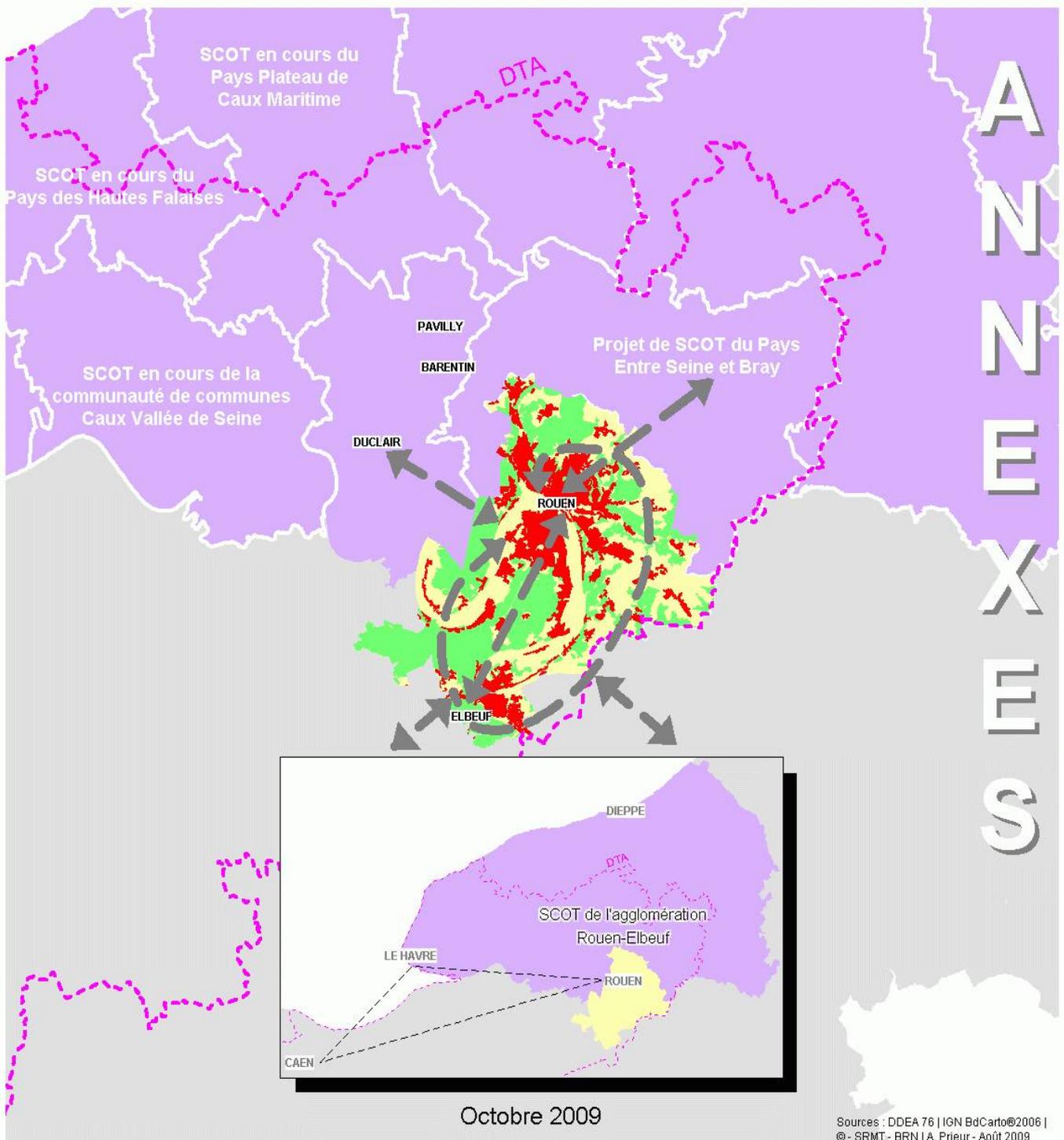


REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L' AGGLOMERATION ROUEN-ELBEUF

ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L' AGGLOMERATION ROUEN-ELBEUF

PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT



Révision du Schéma directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf

Élaboration du schéma de cohérence territoriale de Rouen-Elbeuf

Porter à connaissance de l'État

Annexes

ANNEXE I - UNITÉS HYDROGRAPHIQUES

« Andelle »

« Aubette »

« Cailly »

« Eure Aval »

« Oison »

« Seine Estuaire Amont »

« Seine Estuaire Moyen »

Andelle



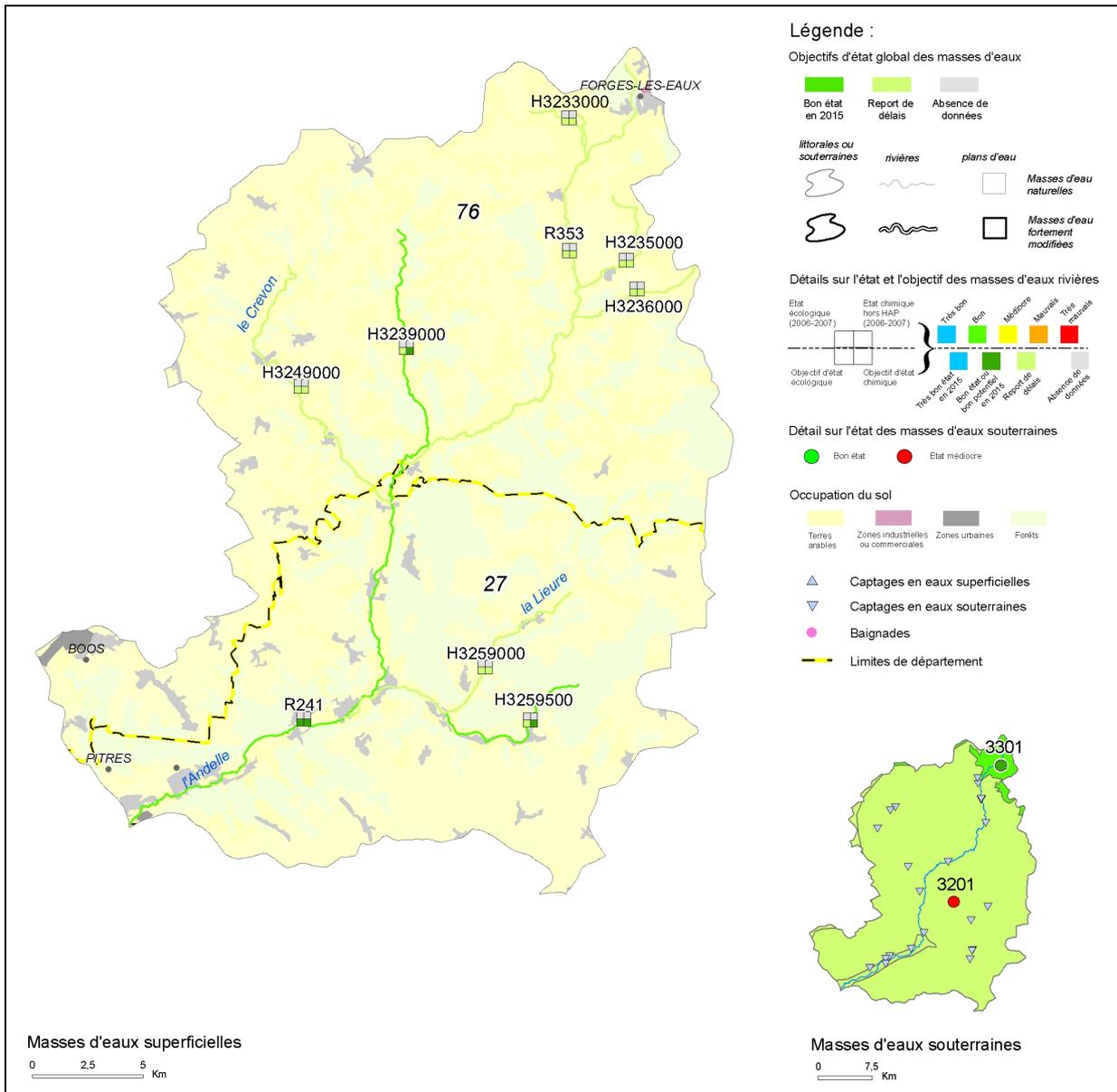
Unité hydrographique **SAv 1**

- **757 km²**
- **51 000 habitants**
- **300 km de cours d'eau**

Cette unité hydrographique est caractérisée par de l'élevage en amont dans le Pays de Bray, de la polyculture élevage sur l'aval et les affluents en rive droite, davantage de grandes cultures dans le Vexin normand (rive gauche). La diminution de la surface des prairies (-50% en 30 ans) se poursuit. Près d'un tiers du bassin est très sensible à l'érosion. Des inondations répétitives liées aux ruissellements touchent les secteurs médian et aval. L'activité industrielle et la population se concentrent dans les vallées et sur l'aval du bassin versant. L'Andelle et ses affluents sont classés au titre de l'article L432-6 du code de l'environnement pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs, mais l'arrêté de désignation des espèces n'est toujours pas pris dans le département de Seine-Maritime.

Sur l'**aval de l'Andelle (R341)**, la qualité écologique et chimique est bonne, mais on observe une contamination des sédiments par les métaux. L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (lit mineur et berges du Fouillebroc) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides sur cet affluent. Sur l'**amont de l'Andelle (R353)**, la qualité écologique n'est pas bonne, en raison des enjeux suivants : altérations morphologiques dues à la présence de nombreux ouvrages transverses, ruissellements - érosion et pollutions diffuses (nitrates et pesticides), pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables, matières azotées, matières phosphorées). La préservation des zones humides est un enjeu fort pour la protection de la ressource souterraine du secteur. Le développement de l'activité canoë-kayak existante est possible, sous réserve du respect du fonctionnement écologique des rivières.

La **masse d'eau souterraine 3201** n'est pas de bonne qualité chimique du fait de sa contamination par les nitrates et par les pesticides. Son équilibre quantitatif est bon mais des conflits d'usages ponctuels peuvent exister entre l'utilisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable et la préservation des zones humides, notamment en basse vallée et sur les affluents (Fouillebroc). La qualité chimique et l'équilibre quantitatif de la **masse d'eau souterraine 3301** sont bons. L'ensemble du bassin est considéré comme un réservoir d'eau potable à préserver pour l'avenir.



Andelle

Unité hydrographique SA v 1

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 12,0 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 14 stations d'épuration	UH		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • Restructuration des réseaux d'assainissement.	UH		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • Et des eaux de ruissellement des voiries	Forges-les-eaux, réseau routier		C ●
Industries et artisans 0,7M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • Dominante agro-alimentaire	UH		I
	10	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	UH		I, C ●
Réduction des pollutions diffuses					
Apports de fertilisants et pesticides 21,1 M€*	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A ●
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux			C, E, P ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,.....	zones les plus vulnérables des AAC		A, C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E ●
Transferts 6,0 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C, E ●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • Lutte contre l'érosion et les ruissellements, notamment autour des bétouilles			A, C, P ●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles			A, C, E
Protection et restauration des milieux					
Rivières 12,5 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • Restauration des frayères	R353		C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R241, R353		C, P

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Zones humides et littoral 3,1 M€*	3 2	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>Conservation des ZH existantes</i> • <i>Restaurations sur le Fouillebroc</i>	lit majeur des cours d'eau	C,E ,A	
	3 3	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>Identifier et cartographier les zones humides du lit majeur</i>			
Gestion quantitative					
Prélèvements	3 6	Réductions des prélèvements d'eau • <i>Sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants (affluents et nappes d'accompagnement) : masse d'eau souterraine associées 3201</i>	R353	■	E,C ,I,A
Connaissance					
Connaissance	3 9	Acquisition de connaissances • <i>Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	UH		E,C ,I
	4 0	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction • <i>rejets, présence dans les milieux...</i>	R241		E,C ,I,A ●
Autres : 1,3M€; Total UH = 56.8 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

Aubette-Robec

Unité hydrographique **SAv 3**



- 152 km²
- 59 600 habitants
- 35 km de cours d'eau

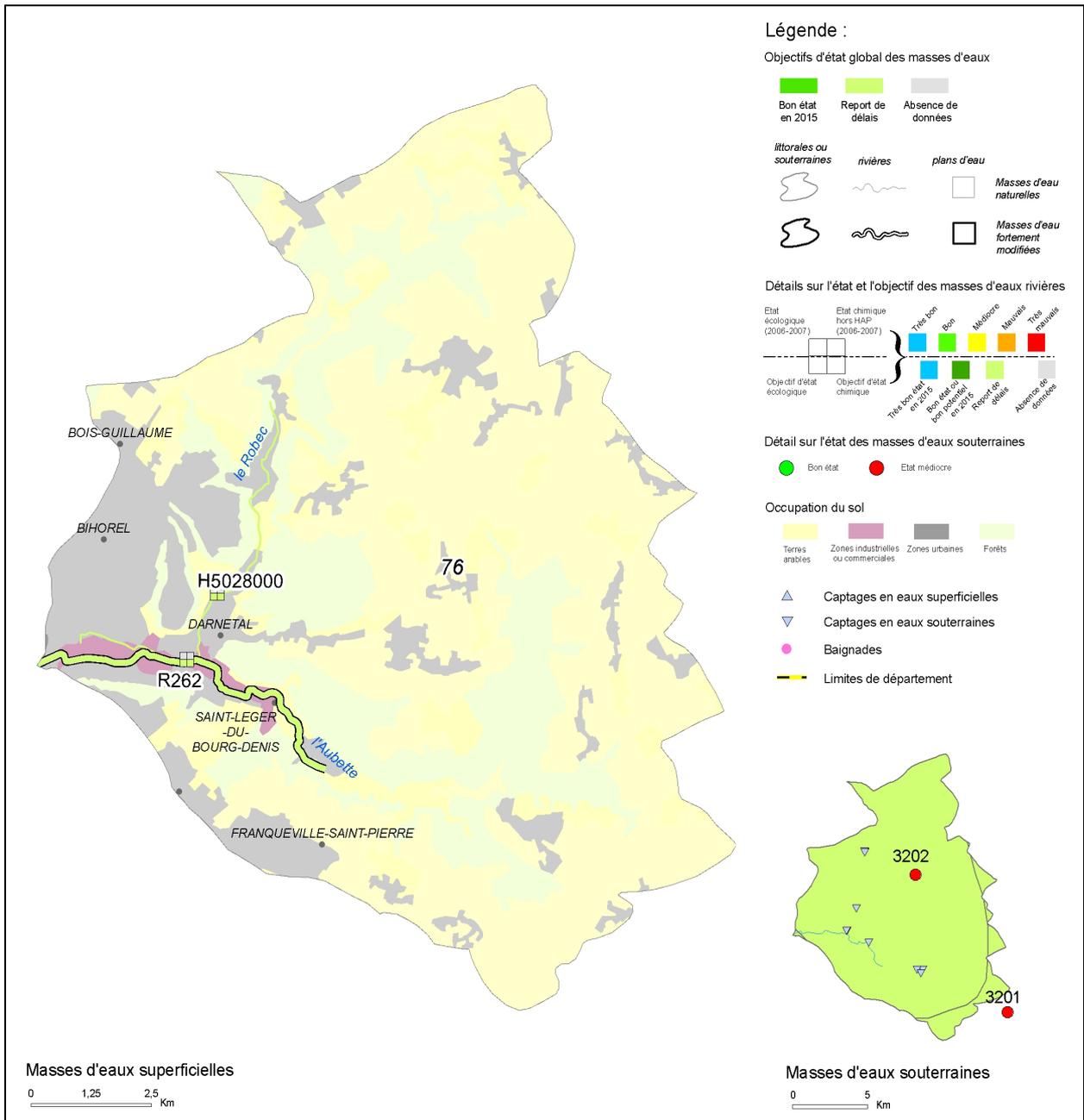
*SAGE Cailly-Aubette-Robec
approuvé le 23/12/2005*

L'agriculture (grandes cultures et polyculture-élevage) occupe un peu moins des deux tiers du territoire. L'urbanisation est très forte sur les secteurs médian et aval (agglomération rouennaise) où les problèmes aigus de gestion des eaux pluviales entraînent des inondations récurrentes.

L'Aubette (R262) est classée comme fortement modifiée (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles sur sa partie aval : nombreux ouvrages transverses, urbanisation de la vallée avec artificialisation totale du lit majeur, cours parfois souterrain. Elle souffre également de pollutions ponctuelles.

Les **masses d'eau souterraines 3202 et 3201** sont contaminées par les pesticides et les nitrates. De plus, la masse d'eau 3202 est en déséquilibre quantitatif et doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.

La préservation de la ressource en eau souterraine en quantité et en qualité est un enjeu fort pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération rouennaise.



Aubette-Robec

Unité hydrographique SA v 3

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n °M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>Et des eaux de ruissellement des voiries</i>	agglomération rouennaise	C		
Industries et artisansats 0,6 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • <i>Industries à dominante chimie</i>	UH	I	●	
	10	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain		I, C	●	
	13	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • <i>Actions collectives par branches artisanales</i>		I, C	●	
Réduction des pollutions diffuses						
Apports de fertilisants et pesticides 4,0 M€*	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A	●
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • <i>zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux</i>			C, E, P	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,.....	zones les plus vulnérables des AAC		A, C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E	●
Transferts 2,2 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C, P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • <i>Lutte contre l'érosion et les ruissellements, notamment autour des bétoures</i>			A, C, P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles			A, C, E	●
Protection et restauration des milieux						
Rivières 0,9 M€*	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • <i>Mettre en œuvre une gestion respectueuse des milieux, même en zone urbaine</i>	R262		C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Aubette et Robec		C, P	

Familles de mesure	n °M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Zones humides et littoral 0,2 M€*	3 2	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>Conservation des ZH existantes</i>	lit majeur des cours d'eau	C, E, A	
	3 3	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>Identifier et cartographier les zones humides du lit majeur</i>		C, E	
Gestion quantitative					
Prélèvements	3 5	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • <i>Rechercher une gestion équilibrée entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux : masse d'eau souterraine 3202</i>	R262	■	C, E
Inondations	3 7	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue	amont		C, E, A
	3 8	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation	UH		C
Connaissance					
Connaissance	3 9	Acquisition de connaissances • <i>Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	UH		E, C, I
Autres : 1,4 M€ - Total UH = 9,5 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maitres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

Cailly



- 246 km²
- 86 200 habitants
- 58 km de cours d'eau

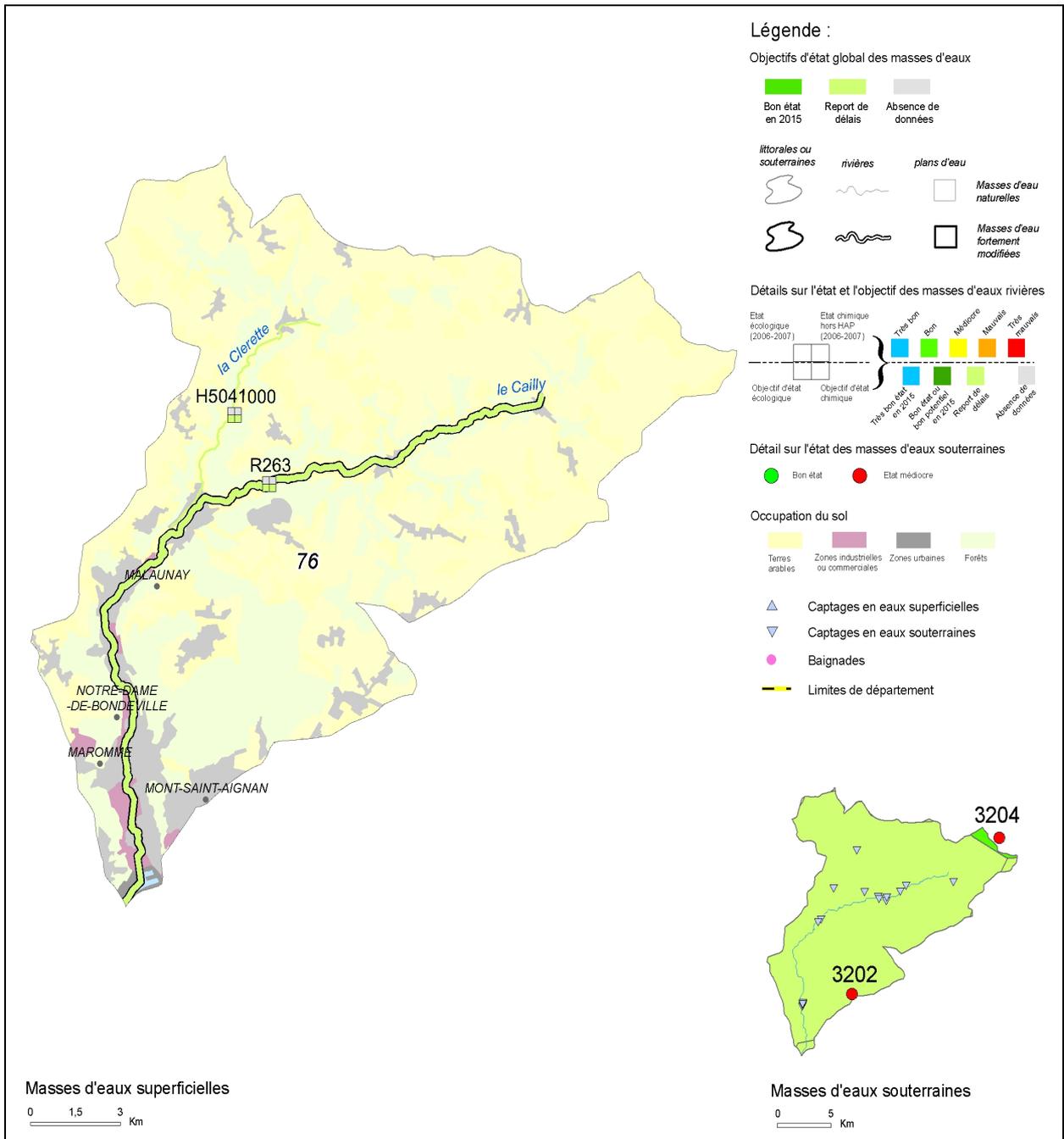
Unité hydrographique **SAv 8**

*SAGE Cailly-Aubette-
Robec approuvé le
23/12/2005*

Sur cette unité hydrographique, l'agriculture occupe près des deux tiers du territoire (principalement polyculture élevage), l'aléa érosion est fort à très fort sur un quart du bassin. L'urbanisation est concentrée sur les secteurs médian et aval (agglomération rouennaise), où les problèmes aigus de gestion des eaux pluviales entraînent des inondations récurrentes. Le Cailly est classé au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

Le Cailly (R263) est classé comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles sur la partie aval : nombreux ouvrages transverses, urbanisation de la vallée avec artificialisation totale du lit majeur, cours parfois souterrain. Cette masse d'eau doit faire l'objet de mesures relatives aux enjeux suivants : manques d'eau, morphologie (ouvrages transverses, artificialisation du lit), ruissellements - érosion et pollutions diffuses (nitrates et pesticides), pollutions ponctuelles (matières phosphorées). Les sédiments du cours d'eau sont contaminés par des métaux et des HAP.

La **masse d'eau souterraine 3202** est contaminée par les pesticides et par les nitrates. Pour atteindre un bon état quantitatif, elle doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource. Les champs captants de la Haute-Vallée du Cailly et de Maromme sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération rouennaise et il est important de garantir la pérennité d'une ressource souterraine de qualité.



Cailly

Unité hydrographique SA v 8

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n ° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 3,7 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 3 stations d'épuration	R263		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • 2 zones de collecte	Montville et aggl. Rouen		C
Eaux pluviales des collectivités 0 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	Rouen (aggl.)		C ●
Industries et artisans 1,9 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • dominante traitements de surface et chimie	UH		I,C ●
	10	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I,C ●
	13	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • Actions collectives par branches artisanales			I,C ●
Elevages 0,4 M€*	14	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • Réduire les rejets des piscicultures	R263		I
Réduction des pollutions diffuses					
Apports de fertilisants et pesticides 8,4 M€*	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A ●
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux			C,E,P ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A,C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A,C,E ●
	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A
22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A,C,P ●	
23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • Lutte contre l'érosion et les ruissellements, notamment autour des bétouilles			A,C,P ●	
24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles			A,C,E ●	
Protection et restauration des milieux					

Rivières 4,0 M€*	2 5	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • Remettre à l'air l'embouchure du Cailly	R263		C,E	
	2 6	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • Mettre en œuvre une gestion respectueuse des milieux en zone urbaine			C,E	
	2 8	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Cailly		C,P	
Zones humides et littoral 2,8 M€*	3 2	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>Conservation des ZH existantes</i>	lit majeur des cours d'eau		C, E,A	
	3 3	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>Identifier et cartographier les zones humides lit majeur</i>			C, E	
Gestion quantitative						
Prélèvements	3 5	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • <i>Rechercher une gestion équilibrée entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux (masse d'eau souterraine associée : 3202)</i>	R263	■	E,C ,I,A	
	3 7	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue • <i>Réhabiliter notamment les sites de gravières</i>	Amont du Cailly		C,E ,A	
Inondations	3 8	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation	UH		C	
	Connaissance					
Connaissance	3 9	Acquisition de connaissances • <i>Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	UH		E,C ,I	
	4 0	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>rejets, présence dans les milieux...</i>	UH		E,C ,I,A	●
Autres : - M€ - Total UH = 51,2 M€						

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

Eure aval

Unité hydrographique **SAv 16**



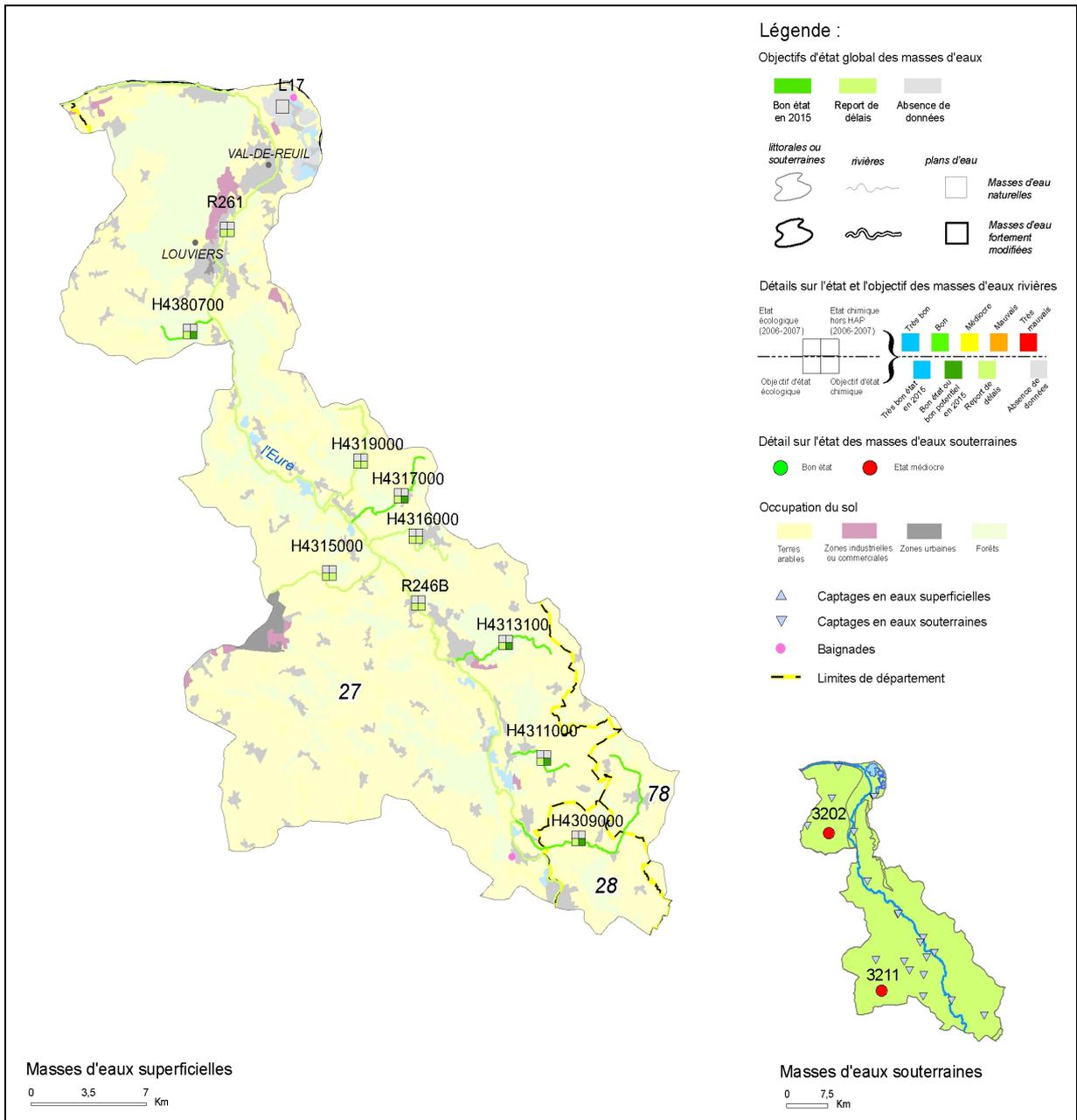
- **731 km²**
- **92 700 habitants**
- **333 km de cours d'eau**

L'urbanisation et les industries se concentrent sur l'aval du bassin (Louviers-Invcarville, le Vaudreuil), et les deux tiers du territoire restent consacrés à l'agriculture (grandes cultures prépondérantes sur les plateaux, et élevages dans la vallée).

Les altérations morphologiques (ouvrages transverses, uniformisation du profil en travers par rectification et recalibrage, cultures dans le lit majeur) et les pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables) identifiées sur l'**Eure (R246B et R261)**, ainsi que des ruissellements et des pollutions diffuses (nitrates et pesticides) sur l'aval (**R261**), ne permettront pas d'atteindre le bon état écologique en 2015.

Les eaux de l'Eure sont de bonne qualité au regard des 41 substances de l'état chimique, mais on observe une contamination des sédiments par les HAP, des métaux et des pesticides organo-chlorés.

Les **masses d'eau souterraines 3202** (20% de la surface de l'UH) et **3211** (76% de la surface de l'UH) sont contaminées par les pesticides, ainsi que par les nitrates pour la masse d'eau 3211. La situation de certains captages (Saint-Georges-sur-Eure par exemple) est critique en raison de dépassements récurrents des normes de qualité. Ces deux masses d'eau doivent également faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource afin d'atteindre un bon état quantitatif.



Eure aval

Unité hydrographique SAV 16

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n o M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 12,2 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP	R246B	C	
Eaux pluviales des collectivités 0 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>et des eaux de ruissellement des voiries</i>	UH	C	
Industries et artisans 1,6 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • <i>dominante traitements de surface et chimie</i> • <i>actions collectives par branches artisanales</i>	UH	I	●
	10	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain		I,C	
Elevages 0,3 M€*	14	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • <i>Réduire les rejets des piscicultures</i>	Aval confluence Iton	I	
Réduction des pollutions diffuses					
Apports de fertilisants et pesticides 12,8 M€*	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	 A	●
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • <i>zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux</i>		 C,E,P	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		 A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	 A,C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	 A,C,E	●
Transferts 6,6 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	R261	 A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	UH	A,C,P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • <i>Lutte contre l'érosion et les ruissellements, notamment autour des bétouilles</i>	R261	 A,C,P	●
	24	<i>Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles</i>		 A,C,E	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 1,2 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • <i>Restaurer les frayères à brochets</i>	Eure en aval Louviers	C,P	

Familles de mesure	n o M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
	2 8	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • <i>Lancer une étude diagnostic de la libre circulation</i>	Eure	C, P	
Zones humides et littoral 6,3 M€*	3 2	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>Conservation des ZH existantes</i>	lit majeur des cours d'eau	C, E, A P	
	3 3	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>Identifier et cartographier les zones humides du lit majeur</i>		C, E	
Connaissance					
Connaissance	3 9	Acquisition de connaissances • <i>Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	UH	E,C ,I	
	4 0	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>rejets, présence dans les milieux...</i>	UH	E,C ,I,A	●
Autres : - M€ - Total UH = 41,0 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

Oison



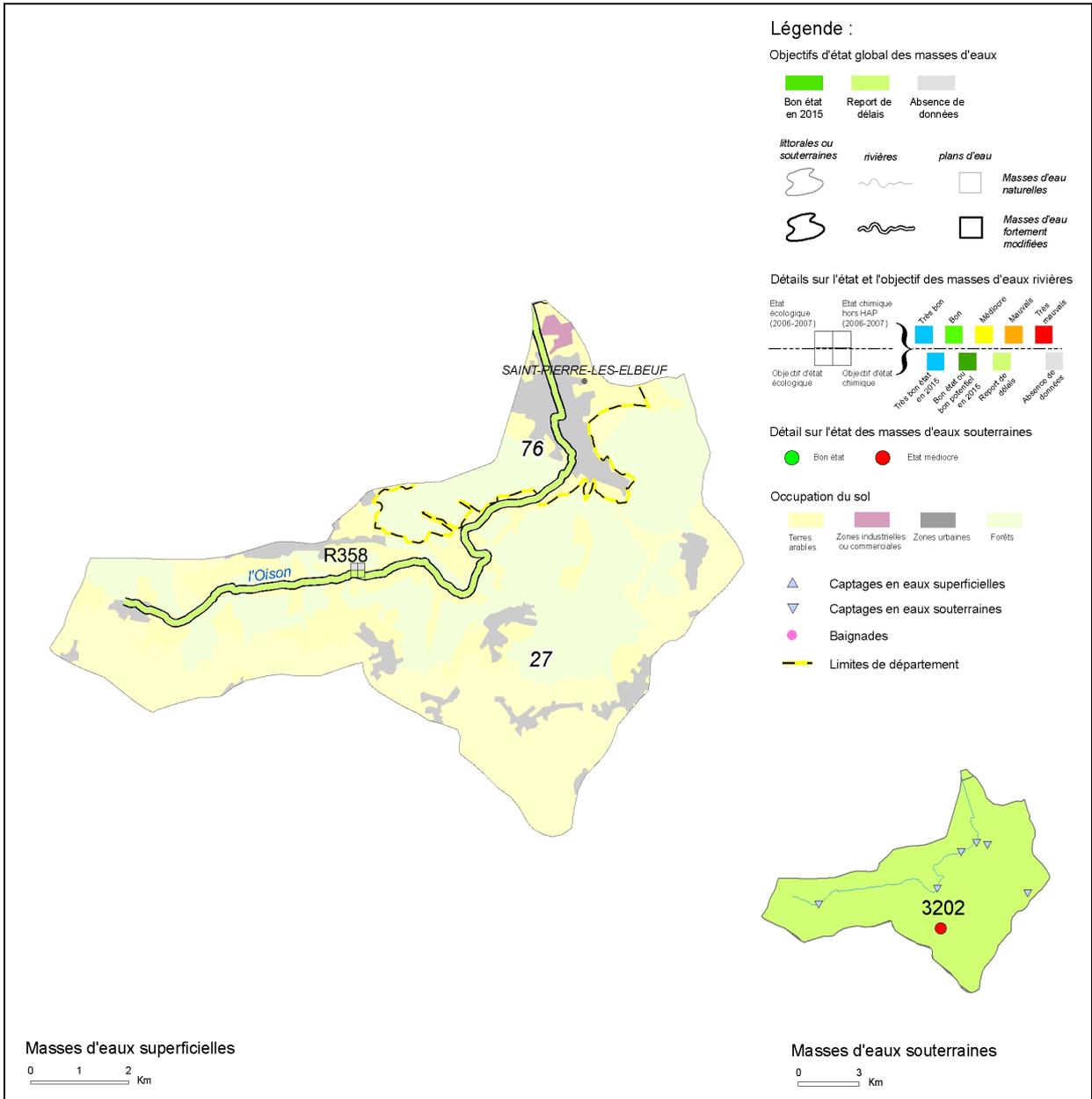
Unité hydrographique **SAv 19**

- **63 km²**
- **15 100 habitants**
- **21 km de cours d'eau**

Cette petite unité hydrographique présente une proportion importante de forêts, et une agriculture principalement axée sur l'élevage.

L'**Oison (R358)** est classée comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles sur sa partie aval : urbanisation de la vallée dans l'agglomération d'Elbeuf, plans d'eau, obstacles transverses, colmatage du substrat. Elle souffre de problèmes de ruissellements – érosion, de pollutions diffuses (nitrates et pesticides), et de pollutions ponctuelles (matières phosphorées). Les potentialités biologiques de l'Oison sont limitées par la faiblesse des débits, le contexte hydrogéologique et la forte pression de l'occupation humaine sur une petite vallée.

La **masse d'eau souterraine 3202** est contaminée par les pesticides et par les nitrates et elle doit, pour atteindre le bon état quantitatif, faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource. La préservation d'une ressource souterraine de qualité est un enjeu stratégique pour l'alimentation en eau potable du secteur.



Oison

Unité hydrographique SAV 19

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n.° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>et des eaux de ruissellement des voiries</i>	UH	C	●	
Industries et artisans 0,4 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • <i>dominante traitements chimie</i> • <i>actions collectives par branches artisanales</i>	UH	I	●	
Réduction des pollutions diffuses						
Apports de fertilisants et pesticides 2,5 M€*	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A	●
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • <i>zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux</i>			C,E,P	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A	●
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,.....	zones vulnérables des AAC		A,C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A,C,E	●
Transferts 0,5 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A,C,P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • <i>Lutte contre l'érosion et les ruissellements, notamment autour des bétouilles</i>			A,C,P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles			A,C,E	●
Protection et restauration des milieux						
Rivières 0,5 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	R358		C,P	
Zones humides et littoral 0,1 M€*	32	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>Conservation des ZH existantes</i>	lit majeur		C,E,A	
	33	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>Identifier et cartographier les zones humides lit majeur</i>			C,E	
Gestion quantitative						

Familles de mesure	n. M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Prélèvements	35	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • <i>Rechercher une gestion équilibrée entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux</i>	R358	C, A, I	
	36	Réductions des prélèvements d'eau • <i>sur les petits cours d'eau et en amont du bassin versant (masse d'eau souterraine associée : 3202)</i>			
Connaissance					
Connaissance	39	Acquisition de connaissances • <i>Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	UH	E, C, I	
	40	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>rejets, présence dans les milieux...</i>	UH	E, C, I, A	●
Autres : - M€ - Total UH = 5,2 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maitres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

Seine estuaire amont

Unité hydrographique **SAv 23**

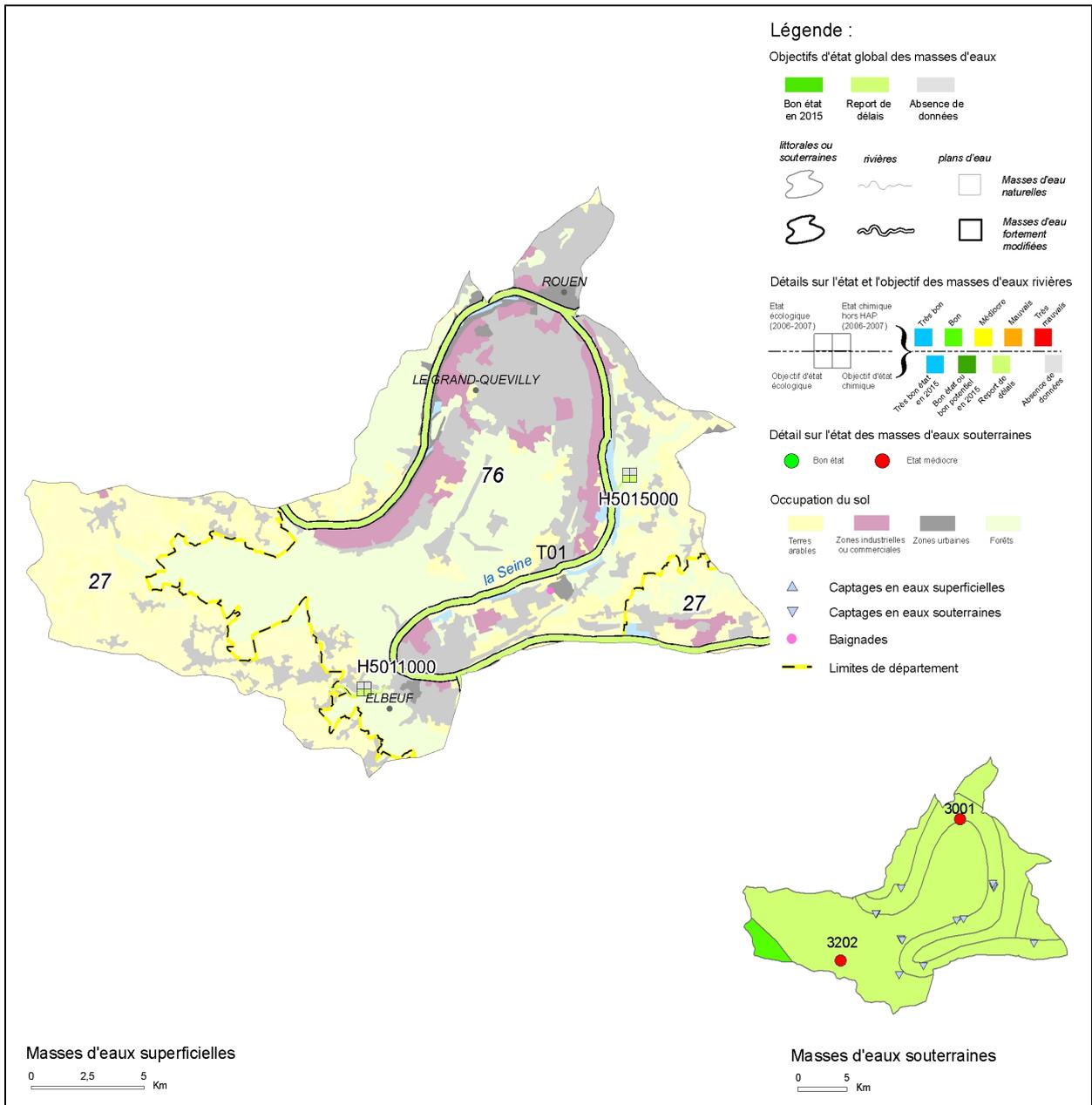


- **363 km²**
- **329 100 habitants**
- **115 km de cours d'eau**

La Seine est ici soumise aux pressions de l'agglomération rouennaise (urbanisation, industries, port) et sous influence de l'agglomération parisienne. Elle abrite des peuplements piscicoles perturbés et une diversité benthique non optimale, qui doivent être améliorés. La Seine est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

L'estuaire de Seine amont (T01) est classé comme fortement modifié au titre de la navigation et des infrastructures portuaires. La contamination de l'eau par des composés benzéniques et des métaux, qui se retrouvent également dans les sédiments, compromet l'atteinte du bon état chimique sur cette masse d'eau.

Les **masses d'eau souterraines 3202** et **3001** sont contaminées par les nitrates et les pesticides et elles doivent, pour atteindre le bon état quantitatif, faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Seine estuaire amont Unité hydrographique **SAv 23**

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<i>Réduction des pollutions ponctuelles</i>					
Eaux usées des collectivités 4,9 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 1 STEP de plus de 10000 EH	Saint Aubin les Elbeuf		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • 3 zones de collecte	T01		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	T01		C ●
Industries et artisans 19,4M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • dominante chimie • actions collectives par branches artisanales	T01		I ●
	13	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • Réduire les apports de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses • Supprimer les PCB dans les milieux aquatiques			I,C ●
<i>Réduction des pollutions diffuses</i>					
Apports de fertilisants et pesticides 4,6 M€*	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	affluents		A ●
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux			C,E,P ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A ●
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,.....	zones vulnérables des AAC		A,C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A,C,E ●
Transferts 1,3 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	aires d'alimentation des captages		A
<i>Protection et restauration des milieux</i>					
Rivières	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • cartographier les cours d'eau du lit majeur	T01		C
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces			C,P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • Restaurer les connexions latérales			C,P

Familles de mesure	n ° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Zones humides et littoral 2,2 M€*	3 2	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>Conservation des ZH résiduelles</i>	lit majeur	C,E ,A	
	3 3	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>Identifier et cartographier les zones humides lit majeur</i>		C, E	
	3 4	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • <i>Limiter l'impact des aménagements portuaires et mettre en place des mesures correctrices ou compensatoires</i>	T01	C,E	
Gestion quantitative					
Prélèvements	3 6	Réductions des prélèvements d'eau • <i>Limiter l'utilisation industrielle d'eau souterraine (masse d'eau souterraine associée : 3001)</i>	Bordures de Seine	 E,I	
Connaissance					
Connaissance 1,5 M€*	3 9	Acquisition de connaissances • <i>Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	T01	E,C ,I	
	4 0	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>rejets, présence dans les milieux...</i>	T01	E,C ,I,A	
Autres : 0,2 M€ - Total UH = 34,2 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages,  les nappes,  le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

Seine estuaire moyen

Unité hydrographique **SAv 25**

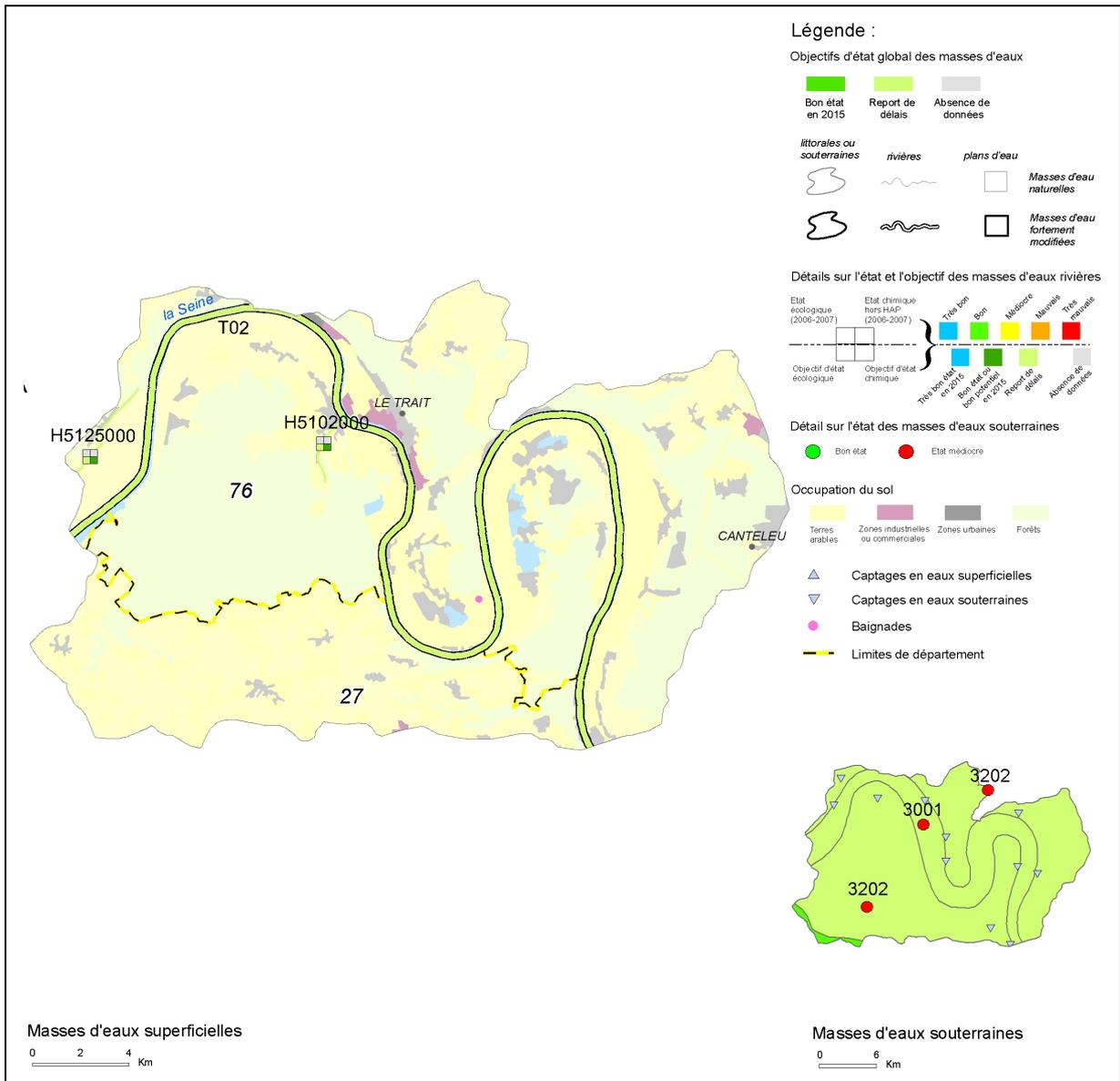


- **459 km²**
- **46 300 habitants**
- **254 km de cours d'eau**

La Seine est ici soumise aux pressions de l'agglomération rouennaise (urbanisation, industries, port) et encore sous l'influence de l'agglomération parisienne. Elle abrite des peuplements piscicoles à dominante mixte perturbés et une diversité benthique non optimale : ces éléments de qualité biologique doivent être améliorés. La Seine est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

L'**estuaire moyen de la Seine (T02)** est classé comme fortement modifié au titre de la navigation. Les sédiments présentent une contamination métallique importante.

Les **masses d'eau souterraines 3202 et 3001 (alluvions de la Seine)** sont contaminées par les nitrates et par les pesticides et elles doivent, pour atteindre le bon état quantitatif, faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Seine estuaire moyen

Unité hydrographique **SAv 25**

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n°M G	Mesures clefs	Localisation	M O	SD	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 8,6 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 7 stations d'épuration (5 inférieures à 2000 EH, 2 entre 2000 et 10000 EH)	T02		C	
Industries et artisanats 1,5 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • actions collectives par branches artisanales • dominante traitement de surfaces chimie • Maîtriser les pressions polluantes des rejets des substances prioritaires par les activités économique (chantiers navals, carénage, pêche, commerce) et nautiques (plaisance)	T02 Port autonome de Rouen		I	
	10	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	T02		I,C	
	13	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • Réduire les apports de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses • Supprimer les PCB dans les milieux aquatiques • Finaliser l'inventaire des rejets sur les ports et animer des contrats portuaires pour améliorer la gestion environnementale des ports de plaisance, de pêche et de commerce	T02 Port autonome de Rouen		I,C, E	
Réduction des pollutions diffuses						
Apports de fertilisants et pesticides 11,0 M€*	15	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	affluents		A	
	17	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux			C,E ,P	
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,.....	zones vulnérables des AAC		A,C	
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A,C ,E	
Transferts 2,6 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	AAC		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • sur tout le réseau hydraulique dans le lit majeur	affluents rive gauche		A,C ,P	
Protection et restauration des milieux						

Familles de mesure	n °M G	Mesures clefs	Localisation	M O	SD	
Rivières	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • <i>cartographier les cours d'eau du lit majeur</i>	T02		C	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • <i>Restaurer les frayères à brochets (frayères, annexes)</i>			C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • <i>Restaurer les connexions latérales</i>			C, P	
Zones humides et littoral 5,2 M€*	32	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>Conservation des ZH existantes</i>	lit majeur des cours d'eau		C, E, A, P	
	33	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>Identifier et cartographier les zones humides lit majeur</i>			C, E	
	34	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • <i>Limiter l'impact des aménagements portuaires et mettre en place des mesures correctrices ou compensatoires</i>	T02	■	C, E	
Gestion quantitative						
Prélèvements	36	Réductions des prélèvements d'eau • <i>Limiter l'utilisation industrielle d'eau souterraine (masse d'eau souterraine associée : 3001)</i>	bords de la Seine		E, C, I, A	
Connaissance						
Connaissance	39	Acquisition de connaissances • <i>Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	TO2		C, E, I	
	40	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>rejets, présence dans les milieux...</i>	Seine		E, C, I	●
Autres 0,7 M€ ; Total UH = 35 M€						

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=collectivités et leurs établissements publics, I=industriels&artisans, A=agriculteurs, P=propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

ANNEXE II - SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Liste des servitudes d'utilité publique (SUP), par catégories et communes concernées

Les éléments ci après constituent une extraction de la base de données servitudes d'utilité publique existante en DDEA de Seine Maritime. Elle n'est pas obligatoirement exhaustive et est à mettre en perspective avec les données relatives aux SUP figurant dans la partie rédigée du PAC.

Aussi, ne sont pas reprises ici les SUP suivantes : AC1 relatives à la protection des monuments historiques classés ou inscrits, AC2 relatives à la protection des monuments naturels classés ou inscrits, AC4 relative à la conservation du patrimoine (ZPPAUP), AS1 relatives à la protection des captages figurant dans la partie rédigée du PAC.

Également, les servitudes A5 relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement ne sont pas indiquées.

Ci-après les différents tableaux récapitulatifs des SUP.

SUP de type A7 relative au patrimoine naturel, des forêts soumises au régime de protection		
Servitude	Commune	Institution
Classement comme forêt de protection du massif forestier du ROUVRAY	GRAND-COURONNE MOULINEAUX OISSEL ORIVAL PETIT-COURONNE SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Décret du 18 mars 1993

SUP de type AC3 relative au patrimoine naturel, de périmètre de protection autour des réserves naturelles		
Servitude	Commune	Institution
Réserve biologique domaniale des falaises d'Orival.	ORIVAL	Décret du 12 juillet 1988

SUP de type AR3 relative à la défense nationale, d'isolement des magasins et établissements de poudres, munitions, artifices ou explosifs		
Servitude	Commune	Institution
Société française de munitions (S.F.M.).	QUEVREVILLE-LA-POTERIE	AP du 12.03.92

SUP de type EL11 relative au réseau routier, concernant les voies express et déviations		
Servitude	Commune	Institution
Déviations de DARNETAL (RN31)	DARNETAL	Arrêté du 18.8.1981
Route express BOIS-GUILLAUME ROCQUEMONT (RN28)	FONTAINE-SOUS-PREAUX	Décret du 7.4.1981
Déviations de GRAND COURONNE (RN138)	GRAND-COURONNE	
RN138 entre la bretelle de l'A13 et RN338	GRAND-COURONNE	Décret du 28.10.1974
Route express BOIS-GUILLAUME ROCQUEMONT	ISNEAUVILLE	Décret du 7.4.1981

Servitudes d'Utilité Publique -SUP de type EL11 relative au réseau routier, concernant les voies express et déviations

SUP de type EL11 relative au réseau routier, concernant les voies express et déviations

Servitude	Commune	Institution
(RN28)		
Voie SUD III (RN338)	LE GRAND-QUEVILLY	Décret du 28.10.1974
Déviations de GRAND COURONNE (RN138)	OISSEL	
RN138 entre la bretelle de l'A13 et RN338	OISSEL	Décret du 28.10.1974
RD 18E entre l'A13 et le RD18	OISSEL	
Déviations de GRAND COURONNE (RN138)	PETIT-COURONNE	
RN138 entre la bretelle de l'A13 et RN338	PETIT-COURONNE	Décret du 28.10.1974
Voie SUD III (RN338)	PETIT-COURONNE	Décret du 28.10.1974
Voie EST (RN28-31)	ROUEN	
RD 18E entre l'A13 et le CD18	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	

SUP de type EL3 relative aux cours d'eau, de halage et de marchepied

Servitude	Commune	Institution
Servitude relative au halage et marche pied.	AMFREVILLE-LA-MI-VOIE BELBEUF BONSECOURS CANTELEU CAUDEBEC-LES-ELBEUF CLEON FRENEUSE GOUY GRAND-COURONNE HAUTOT-SUR-SEINE LA BOUILLE LE GRAND-QUEVILLY LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN MOULINEAUX OISSEL ORIVAL PETIT-COURONNE ROUEN SAHURS SAHURS SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF SOTTEVILLE-LES-ROUEN	Arrêté ministériel du 30.04.1847

SUP de type EL3 relative aux cours d'eau, de halage et de marchepied		
Servitude	Commune	Institution
	SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL TOURVILLE-LA-RIVIERE VAL-DE-LA-HAYE	

SUP de type I1 et I1 bis relatives à l'énergie, concernant les pipe-lines d'hydrocarbures		
Servitude	Commune	Institution
Pipelines Le Havre-Paris.de la Société TRAPIL n 1 - 2 et 3	LE PETIT-QUEVILLY MOULINEAUX ROUEN LA LONDE LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL LE GRAND-QUEVILLY SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY TOURVILLE-LA-RIVIERE OISSEL PETIT-COURONNE QUEVREVILLE-LA-POTERIE BOOS LA BOUILLE BELBEUF GRAND-COURONNE	Décrets des 07.05.1951 01.02.1963 05.08.1964
Pipelines SHELL (société Trapil) Tronçon LE HAVRE (Port Jérôme) - PETIT COURONNE (2 pipelines)	PETIT-COURONNE MOULINEAUX GRAND-COURONNE LA BOUILLE LA LONDE	
Pipelines d'hydrocarbures Société TRAPIL Tronçon LA LONDE - LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	TOURVILLE-LA-RIVIERE PETIT-COURONNE BOOS ROUEN BELBEUF SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY QUEVREVILLE-LA-POTERIE LA BOUILLE LE GRAND-QUEVILLY OISSEL LA LONDE LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL MOULINEAUX	

SUP de type I1 et I1 bis relatives à l'énergie, concernant les pipe-lines d'hydrocarbures

Servitude	Commune	Institution
	GRAND-COURONNE LE PETIT-QUEVILLY	
Pipelines Le Havre-Paris, Société Trapil Conduites 1 et 2 - section comprise entre Petit-Couronne et Herblay	GOUY	Décret du 14.10.1991
Pipelines Le Havre.Paris de la Société TRAPIL n° 1 – 2 et 3	SAINT-AUBIN-CELLOVILLE	Décrets des 07.05.1951 et 05.08.1964

SUP de type I3 relative à l'énergie, concernant les canalisations de gaz

Servitude	Commune	Institution
Canalisations de distribution de gaz.	AMFREVILLE-LA-MI-VOIE BELBEUF BOOS DEVILLE-LES-ROUEN FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE ISNEAUVILLE LA BOUILLE LE GRAND-QUEVILLY LE HOULME LE MESNIL-ESNARD LE PETIT-QUEVILLY MALAUNAY NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE OISSEL ORIVAL ROUEN SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS SAINT-MARTIN-DU-VIVIER SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF SOTTEVILLE-LES-ROUEN TOURVILLE-LA-RIVIERE VAL-DE-LA-HAYE	lois des 15.06.1906 13.07.1925 08.04.1946
Canalisations de distribution de gaz	CANTELEU CLEON FONTAINE-SOUS-PREAUX GRAND-COURONNE LA LONDE	lois des 15.06.1906 13.07.1925 08.04.1946

SUP de type I3 relative à l'énergie, concernant les canalisations de gaz		
Servitude	Commune	Institution
	LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL ORIVAL PETIT-COURONNE RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF	

SUP de type I4 relative à l'énergie, concernant les lignes électriques de tension > 63kV		
Servitude	Commune	Institution
Ligne 90 KV BOIS-GUILLAUME - MANOIR dérivation CAZERIE Raccordement du poste de Bois-Guillaume sur la ligne Le Manoir La Vaupalière. 2 x 90 KV	ISNEAUVILLE BOIS-GUILLAUME FONTAINE-SOUS-PREAUX SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	D.U.P. du 30.10.1985
Ligne MANOIR.- CLEON (ROUGEMONTIER) 225 kv Poste 225/90 KV de GRAND-COURONNE	CLEON LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT- OUEN OISSEL ORIVAL SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL TOURVILLE-LA-RIVIERE GRAND-COURONNE	D.U.P. du 08.04.1987
Ligne aérienne 90 KV CORNEILLE-GRAND-COURONNE	GRAND-COURONNE	D.U.P. du 10.12.1956
Raccordement des postes de BOURGAY et CAMPEAUX aux réseaux existants 90 KV.	MALAUNAY	D.U.P. du 11.01.1979
Ligne CANTELEU - CHAMPMESLE 225 KV (Souterraine)	ROUEN	
Ligne BUISSON.CORNEILLE. 90 KV	PETIT-COURONNE	D.U.P. du 01.12.1964
Lignes aériennes 2X225 KV CLEON-GRAND-COURONNE 1 ET 2	GRAND-COURONNE	D.U.P. du 08.04.1987
Ligne CORNEILLE GRAND QUEVILLY. 90 KV	LE GRAND-QUEVILLY PETIT-COURONNE	D.U.P. du 10.12.1956
Ligne aérienne 90 KV GANTERIE - GRAND-COURONNE	GRAND-COURONNE	D.U.P. du 12.07.1979
Ligne ROUGEMONTIER 1 et 2 - GRAND COURONNE	GRAND-COURONNE	D.U.P. des

Servitudes d'Utilité Publique -SUP de type I4 relative à l'énergie, concernant les lignes électriques de tension > 63kV

SUP de type I4 relative à l'énergie, concernant les lignes électriques de tension > 63kV

Servitude	Commune	Institution
2 X 225 KV	LA BOUILLE LA LONDE MOULINEAUX	29.03.1974.et 23.03.1989
Ligne CLEON. SAINT ETIENNE DU ROUVRAY. 90 KV	CLEON OISSEL SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY TOURVILLE-LA-RIVIERE	D.U.P. du 27.05.1986
Ligne BUQUET LA VAUPALIERE. 90 KV	LE HOULME MALAUNAY	D.U.P. du 15.10.1981
Raccordement du poste de PETIT COURONNE à la ligne 90 KV GRAND COURONNE.LE BUISSON GRAND QUEVILLY	PETIT-COURONNE	
Ligne SAINT ETIENNE DU ROUVRAY . PAPETERIES DE LA CHAPELLE. 90 KV	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	
Ligne GRAND COURONNE. SAINT ETIENNE DU ROUVRAY. 2 x 225 KV.	OISSEL PETIT-COURONNE SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY GRAND-COURONNE	D.U.P. du 29.03.1974
Ligne LA VAUPALIERE. MALAUNAY. 90 KV et raccordement du poste de MALAUNAY à la ligne 90 KV DIEPPE.LA VAUPALIERE	MALAUNAY	
Ligne LA VAUPALIERE. DIEPPE. 90KV	MALAUNAY	D.U.P. du 14.11.1938
Ligne LA VAUPALIERE.DIEPPEDALLE. 2 x 225 KV GRAND-QUEVILLY - VAUPALIERE et DIEPPEDALLE - VAUPALIERE (dérivation GRAND-QUEVILLY).	CANTELEU	D.U.P. du 15.11.1976
Ligne LA VAUPALIERE - BOIS-GUILLAUME (90 KV).	ISNEAUVILLE BOIS-GUILLAUME HOUPEVILLE	D.U.P. du 11.10.1948
Ligne LA VAUPALIERE. PITRES. 90 KV	BOOS FONTAINE-SOUS-PREAUX LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL LE HOULME MONTMAIN NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE SAINT-AUBIN-EPINAY	D.U.P. du 11.10.1948
Ligne aérienne 225 KV GRAND-COURONNE - VAUPALIERE	SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE	D.U.P. du 23.03.1989
Ligne LA VAUPALIERE. AUBE SUR RISLE. 220 KV.	LA LONDE SAHURS	D.U.P. du 27.09.1938.
Ligne aérienne 90 KV CAILLY - VAUPALIERE	MAROMME CANTELEU	D.U.P. du 08.10.1958

SUP de type I4 relative à l'énergie, concernant les lignes électriques de tension > 63kV		
Servitude	Commune	Institution
Ligne DEVILLE LES ROUEN . LA VAUPALIERE. 90 KV	DEVILLE-LES-ROUEN	
Ligne ROUEN. SAINT ETIENNE DU ROUVRAY. 90 KV	ROUEN SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SOTTEVILLE-LES-ROUEN	
Ligne SAINT ETIENNE DU ROUVRAY . PITRES. 90 KV	BELBEUF SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY TOURVILLE-LA-RIVIERE	
Ligne aérienne 90Kv COTONI-MANOIR	GOUY	
Ligne LA VAUPALIERE. ROUGEMONTIER. 2 x 225 KV	SAHURS	
Lignes aériennes 2x225 KV GRAND-COURONNE - VAUPALIERE 2 et 3	SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE	D.U.P. du 23.03.1989
Ligne LA VAUPALIERE. CHAMPMESLE 2 x 225 KV	DEVILLE-LES-ROUEN ROUEN	
Lignes aéronautiques 2x225 Kv HOTEL-DIEU - LA VAUPALIERE 1 et 2	CANTELEU MAROMME	
Ligne LE MANOIR. FLEURY. 90 KV	LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL	
Raccordement du poste de CAZERIE sur la ligne BOIS GUILLAUME.MANOIR 2 x 90 K	SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL	D.U.P. du 12.04.1989
Ligne souterraine 90 kV DIEPPEDALLE - GRAND QUEVILLY (hors conduite	LE GRAND-QUEVILLY	D.U.P. du 16.10.1989
Lignes aériennes 2 x 225 KV CLEON - GRAND-COURONNE 1 et 2	CLEON	D.U.P. du 08.04.1987
Lignes électriques de distribution (seules sont à retenir les lignes de plus de 63 KV, cf POS ou PLU)	AMFREVILLE-LA-MI-VOIE BELBEUF CAUDEBEC-LES-ELBEUF FONTAINE-SOUS-PREAUX FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE FRENEUSE HAUTOT-SUR-SEINE LA BOUILLE LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL LE MESNIL-ESNARD LE PETIT-QUEVILLY NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE ORIVAL PETIT-COURONNE QUEVREVILLE-LA-POTERIE ROUEN	

SUP de type I4 relative à l'énergie, concernant les lignes électriques de tension > 63kV

Servitude	Commune	Institution
	SAINT-AUBIN-CELLOVILLE SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS SAINT-MARTIN-DU-VIVIER SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF SOTTEVILLE-LES-ROUEN SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL TOURVILLE-LA-RIVIERE VAL-DE-LA-HAYE	
Ligne LA CHAPELLE. SAINT ETIENNE DU ROUVRAY. 225 KV	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	D.U.P. du 14.12.1989
Ligne GRAND COURONNE - ST ETIENNE DU ROUVRAY 2 x 225 KV	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	D.U.P. du 27.09.1990
Lignes aériennes 2x225 KV GRAND-COURONNE - St-ETIENNE-DU-ROUVRAY 1 et 2	GRAND-COURONNE	
Ligne aérienne 90 KV GRAND-COURONNE - VAUPALIERE 1	GRAND-COURONNE	D.U.P. du 23.03.1989
Ligne VAUPALIERE 1-2-3 GANTERIE - GRAND COURONNE 4 x 225 KV(1 terme exploité à 90 kv)	LA BOUILLE LA LONDE MOULINEAUX	
Lignes aériennes 2x225 KV GRAND-COURONNE - VAUPALIERE 2 et 3	GRAND-COURONNE	D.U.P. du 23.03.1989
Ligne souterraine 90 kv BOURBAKI -GRAND-QUEVILLY	LE GRAND-QUEVILLY	D.U.P. du 22.04.93
Travaux de construction de la ligne souterraine à 90 KV BOURBAKI -GRAND-QUEVILLY	LE PETIT-QUEVILLY ROUEN	D.U.P. du 22 avril 1993
Lignes souterraines hors tension 2x15 KV GRAND-COURONNE - PEC 1 et 2	GRAND-COURONNE	
Ligne aérienne 90 Kv DIEPPEDALLE - VAUPALIERE	CANTELEU	
Ligne souterraine 90 KV CLEON - SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	CLEON	D.U.P. du 22.04.1997
ligne souterraine 90 kv GRAND-QUEVILLY - U.I.O.M.	LE GRAND-QUEVILLY	D.U.P. du 20.04.1999
Ligne souterraine de téléconduite HOTEL DIEU - DIEPPEDALLE - VAUPALIERE	CANTELEU	
Lignes aérosouterraines 2x225 kV (1 terme exploité en 90 kV) GRAND-QUEVILLY - LA VAUPALIERE et DIEPPEDALLE - LA VAUPALIERE dérivation GRAND-QUEVILLY	LE GRAND-QUEVILLY	D.U.P. du 15.11.1976
Poste électrique 225/90 KV GRAND-QUEVILLY	LE GRAND-QUEVILLY	

SUP de type I4 relative à l'énergie, concernant les lignes électriques de tension > 63kV		
Servitude	Commune	Institution
Poste électrique 90 KV/MT de BOIS-GUILLAUME	BOIS-GUILLAUME	
Poste électrique 90 KV/MT de DIEPPEDALLE	CANTELEU	
Ligne SAINT ETIENNE DU ROUVRAY PITRES. 90 KV	YMARE	

SUP de type I5 relative aux canalisations concernant les produits chimiques		
Servitude	Commune	Institution
Canalisations de produits chimiques	GRAND-COURONNE OISSEL PETIT-COURONNE SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	

SUP relative à la salubrité publique, de type INT1 concernant les cimetières		
Servitude	Commune	Institution
Cimetière	SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL MALAUNAY LE HOULME ELBEUF CANTELEU BOIS-GUILLAUME BIHOREL	code des collectivités territoriales

SUP relative à la sécurité publique, de type PM1 concernant les PPR		
Servitude	Commune	Institution
PPRI Vallée de la Seine - Boucle d'Elbeuf	CAUDEBEC-LES-ELBEUF CLEON ELBEUF FRENEUSE ORIVAL	AP du 17/04/2001

SUP relative à la sécurité publique, de type PM1 concernant les PPR		
Servitude	Commune	Institution
	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL TOURVILLE-LA-RIVIERE	
PPRI Vallée de la Seine - Boucle de Rouen	LA BOUILLE CANTELEU BONSECOURS AMFREVILLE LA MI VOIE BELBEUF GOUY GRAND-COURONNE GRAND-QUEVILLY HAUTOT-SUR-SEINE LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT -SAINT-OUEN MOULINEAUX OISSEL PETIT-COURONNE PETIT-QUEVILLY ROUEN SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SOTTEVILLE-LES-ROUEN VAL-DE-LA-HAYE	AP du 20/04/2009
PER Oissel	OISSEL	AP du 28/06/1994
PER Orival	ORIVAL	AP du 28/06/1994

SUP relative aux télécommunications, de type PT1 de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.		
Servitude	Commune	Institution
Centre Le Mesnil-Esnard chemin rural des Religieuses	DARNETAL	Décret du 06/07/1961
Centre radio-électrique de DARNETAL Bois du Roule	SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS	Décret du 25.07.1966
Centre radio-électrique Elbeuf/Monts le Comte	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	Décret du 2.02.1983
Centre radio-électrique de ROUEN GRAND COURONNE	GRAND-COURONNE OISSEL ORIVAL	Décret du 10.03.1971
Centre radio-électrique de MAROMME HOUPEVILLE	HOUPEVILLE NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	Décret du 2.02.1983

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative aux télécommunications, de type PT1 de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.

SUP relative aux télécommunications, de type PT1 de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.		
Servitude	Commune	Institution
Centre radioélectrique de Rouen Saint Sever	ROUEN	Décret du 26.09.1980.
GRAND-COURONNE - LES ESSARTS	OISSEL	Décret du 25.01.61
ROUEN.TERRAIN MILITAIRE DU ROUVRAY	ROUEN	Décret du 21.12.1976
Faisceau hertzien ROUEN CASERNE PHILLIPON . ROUEN TERRAIN MILITAIRE DU ROUVRAY	OISSEL	Décret du 21.12.1976
Station du MESNIL ESNARD	LE MESNIL-ESNARD	
Station de GRAND COURONNE Les Boutières	GRAND-COURONNE	
Station de ROUEN CANTELEU	ROUEN	
Station LE MESNIL-ESNARD - Chemin des Religieux	AMFREVILLE-LA-MI-VOIE	Décret du 06/07/1961
Rouen - Boos aérodrome	BELBEUF	Décret ministériel du 9.02.94
Le Mesnil-Esnard - Chemin Rura	BELBEUF	Décret ministériel du 06.07.61
Station de BOIS GUILLAUME	ROUEN	
Rouen - Boos aérodrome	SAINT-AUBIN-CELLOVILLE	Décret du 09/02/1994
Station de BOIS GUILLAUME	SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	

SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.		
Servitude	Commune	Institution
Faisceau hertzien LE MESNIL-ESNARD -TOTES	BIHOREL	Décret du 17.07.1984
Liaison hertzienne ROUEN DIEPPE tronçon Amfreville les Champs - Martin Eglise	BOIS-GUILLAUME HOUPEVILLE LE HOULME MALAUNAY MONT-SAINT-AIGNAN NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE ROUEN	Décret du 15.02.1982
Faisceau hertzien ROUEN LES ANDELYS	BOOS FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL	Décret du 15.2.1982

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.

SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.		
Servitude	Commune	Institution
Faisceau hertzien GRAVIGNY - LE MESNIL ESNARD	GOUY LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN AMFREVILLE-LA-MI-VOIE	Décret du 15.2.1982
Faisceau hertzien ORLEANS ROUEN	BELBEUF LE MESNIL-ESNARD SAINT-AUBIN-CELLOVILLE	Décret du 15.2.1982
Faisceau hertzien PARIS ROUEN II bis	BOOS FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL MONTMAIN SAINT-AUBIN-EPINAY	Décret du 15.02.1982
Faisceau hertzien ROUEN VERNON	BOOS FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL LE MESNIL-ESNARD SAINT-AUBIN-CELLOVILLE	Décret du 15.02.1982
Faisceau hertzien ROUEN PONT-AUDEMER	HAUTOT-SUR-SEINE LA BOUILLE LA LONDE PETIT-COURONNE SAHURS SAHURS SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SOTTEVILLE-LES-ROUEN VAL-DE-LA-HAYE	Décret du 15.02.1982
Faisceau hertzien ROUEN LILLEBONNE	ROUEN BONSECOURS LE PETIT-QUEVILLY	Décret du 15.02.1982
Faisceau hertzien ROUEN AMIENS tronçon Auville - Mesnil-Esnard	RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER	Décret du 2.3.1982 abrogé par décret du 06.06.2003
Faisceau hertzien LE MESNIL-ESNARD - SEVIS	BIHOREL	Décret du 10.08.1982
Faisceau hertzien ROUEN - SEVIS (DIEPPE II)	BOIS-GUILLAUME FONTAINE-SOUS-PREAUX ISNEAUVILLE ROUEN SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	Décret du 10.08.1982
Faisceau hertzien LE MESNIL-ESNARD - AMFREVILLE LES CHAMPS	BIHOREL	Décret du 15.02.1982
Faisceau hertzien ROUEN BOSCHARD	FONTAINE-SOUS-PREAUX	Décret du 22.2.1984

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.

SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.		
Servitude	Commune	Institution
	ROUEN SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	
Faisceau hertzien ROUEN - FONTAINE-LE-BOURG	ISNEAUVILLE	Décret du 01.03.1993
Faisceau hertzien MESNIL ESNARD ROUEN GCI MERMOZ	BONSECOURS ROUEN	Décret du 8.6.1984
Faisceau hertzien PONT DE L'ARCHE - LE MESNIL- ESNARD	GOUY	Décret du 08.06.1984
Faisceau hertzien PONT-DE-L'ARCHE - LA SAINTE ANNE	AMFREVILLE-LA-MI-VOIE	Décret du 08.06.1984
Faisceau hertzien ROUEN PONT DE L'ARCHE	BELBEUF LE MESNIL-ESNARD SAINT-AUBIN-CELLOVILLE YMARE LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT- OUEN	Décret du 08.06.1984
Faisceau hertzien ROUEN SAINT-SAENS	FONTAINE-SOUS-PREAUX RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	Décret du 17.07.1984
Faisceau hertzien LE MESNIL-ESNARD - BOSC-LE- HARD	BIHOREL	Décret du 22.02.1982
Faisceau hertzien ROUEN TOTES	BOIS-GUILLAUME HOUPEVILLE MALAUNAY ROUEN	Décret du 17.07.1984
Faisceau hertzien ROUEN VAL DE LA HAYE	LE GRAND-QUEVILLY PETIT-COURONNE SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SOTTEVILLE-LES-ROUEN VAL-DE-LA-HAYE	Décret du 13.06.1990
Faisceau hertzien Le Mesnil-Esnard - La Fresnaye	CANTELEU	Décret du 05.01.1989
Faisceau hertzien 82041 LE MESNIL-ESNARD - BOSC-LE-HARD	DARNETAL	Décret du 22/02/1982
Faisceau hertzien BOIS-GUILLAUME ROUEN G.C.I	ROUEN	Décret du 16.08.1989
Centre PTT de MESNIL-ESNARD	BONSECOURS FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE LE MESNIL-ESNARD ROUEN SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS	Décret du 08.06.1984

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.

SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.		
Servitude	Commune	Institution
Centre PTT de MESNIL-ESNARD Chemin des religieuses	DARNETA	Décret du 15/02/1982
Centre PTT de CANTELEU	DEVILLE-LES-ROUEN LE PETIT-QUEVILLY ROUEN	
Centre PTT de MAROMME	DEVILLE-LES-ROUEN MONT-SAINT-AIGNAN NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE	
MAROMME - Central téléphonique	MAROMME	Décret du 07.03.1991
Centre radio-électrique Elbeuf/Monts le Comte	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	Décret du 29.09.1982
Centre radio-électrique de ROUEN GRAND COURONNE	GRAND-COURONNE ORIVAL	Décret du 26.05.1972
Centre radio-électrique de MAROMME HOUPEVILLE	NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE HOUPEVILLE	Décret du 24.08.1982
Faisceau hertzien BUCHY - MESNIL-ESNARD	SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL	Décret du 13.01.1989
Faisceau hertzien BUCHY ROUEN	RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER	Décret du 13.01.1989
Faisceau hertzien BOIS D'ENNEBOURG Le MANOIR	SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL	Décret du 21.02.1989.
Faisceau hertzien BOIS D'ENNEBOURG ROUEN	SAINT-AUBIN-EPINAY	Décret du 21.02.1989
Faisceau hertzien BOIS D'ENNEBOURG ROUEN	SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS	Décret du 21.02.1989.
Centre PTT de ROUEN GCI MERMOZ	LE PETIT-QUEVILLY ROUEN	Décret du 08.06.1984
Faisceau hertzien MAROMME ROUEN	DEVILLE-LES-ROUEN LE PETIT-QUEVILLY ROUEN	
Faisceau hertzien MAROMME - Le Val aux Dames	CANTELEU MAROMME	Décret du 07.03.1991
Faisceau hertzien CANTELEU ROUEN	LE PETIT-QUEVILLY ROUEN CANTELEU	Décret du 16.08.1989. Décret du 07.03.1991.
Faisceau hertzien GRAND COURONNE - LE MESNIL ESNARD	GRAND-COURONNEOISSELPETIT-COURONNE	Décret du 26.05.1972.
Faisceau hertzien GRAND COURONNE - LE MESNIL ESNARD	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	abrogation par décret du 27/07/01
Faisceau hertzien ROUEN SAINT SEVER - ROUEN GRAND COURONNE	GRAND-COURONNE LE GRAND-QUEVILLY LE PETIT-QUEVILLY PETIT-COURONNE ROUEN	Décret du 22.05.1980

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.

SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.		
Servitude	Commune	Institution
Faisceau hertzien LE MESNIL ESNARD - NEUFCHATEL CROIXDALLE	FONTAINE-SOUS-PREAUX LE MESNIL-ESNARD ROUEN RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	
Faisceau hertzien Criquebeuf sur Seine Tourville La Rivière	FRENEUSE SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL TOURVILLE-LA-RIVIERE	Décret du 16.09.1993
Centre PTT de Criquebeuf sur Seine	FRENEUSE SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL TOURVILLE-LA-RIVIERE	
Faisceau hertzien GRAVIGNY - LE MESNIL-ESNARD (027 022 0007)	LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN	Décret du 15.02.1982
ROUEN TERRAIN MILITAIRE DU ROUVRAY	OISSEL ROUEN	Décret du 21.12.1976
Faisceau hertzien ROUEN CASERNE PHILLIPON . ROUEN TERRAIN MILITAIRE DU ROUVRAY	ROUEN SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SOTTEVILLE-LES-ROUEN	Décret du 29.12.1976 abrogé par décret du 11.02.05
Faisceau hertzien ROUEN TERRAIN MILITAIRE DU ROUVRAY . VERNON CARRIERE DE MORTAGNE.	OISSEL SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL TOURVILLE-LA-RIVIERE	Décret du 29.12.1976
Station du MESNIL ESNARD	LE MESNIL-ESNARD	
Centre PTT de MESNIL RAOUL	BOOS LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL MONTMAIN	
Centre PTT de Tourville La Rivière	TOURVILLE-LA-RIVIERE	
Centre PTT de VAL DE LA HAYE	GRAND-COURONNE HAUTOT-SUR-SEINE PETIT-COURONNE VAL-DE-LA-HAYE	Décret du 13.06.1990
Centre radio-électrique de DARNETAL Bois du Roule	SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS	Décret du 4.02.1965
Faisceau hertzien 214 LE MESNIL-ESNARD - FONTAINE-LE-BOURG	DARNETAL	Décret du 01/03/1993
Centre PTT de Tourville La Rivière	FRENEUSE SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL	
Station de GRAND COURONNE Les Boutières	GRAND-COURONNE	
Faisceau hertzien LE MESNIL ESNARD. MESNIL	FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Décret du 10.09.1993

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.

SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.		
Servitude	Commune	Institution
RAOUL	LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL LE MESNIL-ESNARD MESNIL-RAOUL MONTMAIN ROUEN SAINT-AUBIN-EPINAY SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS	
Liaison hertzienne ROUEN - PONT AUDEMER tronçon LE MESNIL ESNARD ST PIERRE DES IFS	VAL-DE-LA-HAYE	Décret du 15.02.1982
Faisceau hertzien MAROMME - ROUEN	DEVILLE-LES-ROUEN LE PETIT-QUEVILLY ROUEN	
Faisceau hertzien 780 LE MESNIL-ESNARD - SEVIS	DARNETAL	Décret du 10/08/1982
Faisceau hertzien BERNAY - ROUEN tronçon VITOT - LE MESNIL ESNARD	CLEON FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE LE MESNIL-ESNARD ROUEN SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS SOTTEVILLE-LES-ROUEN	
Faisceau hertzien LE MESNIL-ESNARD - Chemin des Religieux	AMFREVILLE-LA-MI-VOIE	Décret du 8.06.1984
Station de MESNIL ESNARD (chemin rural des Religieux)	FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE LE MESNIL-ESNARD ROUEN SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS	Décret du 10.09.1993
Faisceau hertzien LE MESNIL -FONTAINE LE BOURG	BIHOREL	Décret du 1.03.1993
Faisceau hertzien 82055 LE MESNIL-ESNARD - SAINT-SAENS	DARNETAL	Décret du 17/07/1984
Faisceau hertzien FONTAINE LE BOURG - LE MESNIL ESNARD	FONTAINE-SOUS-PREAUX LE MESNIL-ESNARD ROUEN SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	Décret du 1.03.1993
Faisceau hertzien LE MESNIL-ESNARD - BOSC-LE- HARD	ISNEAUVILLE	Décret du 22.02.1984
Station de MESNIL ESNARD (chemin rural des Religieux)	FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE LE MESNIL-ESNARD ROUEN SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS	Décret du 1.03.1993

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.

SUP relative aux télécommunications, de type PT2 de protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.		
Servitude	Commune	Institution
Faisceau hertzien LE MESNIL ESNARD BERTRIMONT EDF	ROUEN	
Faisceau hertzien LE MESNIL ESNARD ROUEN GARE	ROUEN	
Faisceau hertzien PONT-DE-L'ARCHE - LE MESNIL-ESNARD	LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN	Décret du 08.06.1984
ROUEN-BOOS aérodrome	BELBEUF	Décret ministériel du 21.12.93
Station de BOIS D'ENNEBOURG.	SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL	Décret du 21.02.1989

SUP relative aux télécommunications, de type PT3-4 de protection du réseau de télécommunication		
Servitude	Commune	Institution
Câble UP 76.92 Rouen - Notre-Dame-de-Franqueville	BELBEUF	
Câble Louviers à Rouen	BELBEUF	
Câble 2 conduite unitaire et conduite multiple 71	LE HOULME	
Câble PORT-SAINT-OUEN - SOTTEVILLE	LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN	
Câble 157 LGD	MONT-SAINT-AIGNAN	
Câble SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE - LA VAUPALIERE	SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE	
Câble 303.04 LOUVIERS ROUEN	YMARE	

SUP relative aux voies ferrées et aérotrains, de type T1 concernant les voies ferrées		
Servitude	Commune	Institution
Ligne de chemin de fer PARIS - LE HAVRE	BONSECOURS DEVILLE-LES-ROUEN	Loi du 15.07.1845

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative aux voies ferrées et aérotrains, de type T1 concernant les voies ferrées

SUP relative aux voies ferrées et aérotrains, de type T1 concernant les voies ferrées		
Servitude	Commune	Institution
	HOUPEVILLE LE HOULME MALAUNAY NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE OISSEL ROUEN SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY SOTTEVILLE-LES-ROUEN SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL TOURVILLE-LA-RIVIERE	
Ligne de chemin de fer DIEPPE - MALAUNAY	MALAUNAY	Loi du 15.07.1845
Ligne de chemin de fer ST GEORGES-MOTEL - ROUEN ORLEANS	CAUDEBEC-LES-ELBEUF ELBEUF GRAND-COURONNE LA LONDE LE GRAND-QUEVILLY LE PETIT-QUEVILLY MOULINEAUX ORIVAL PETIT-COURONNE ROUEN SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF	Loi du 15.07.1845
Ligne de chemin de fer SERQUIGNY - OISSEL	CLEON FRENEUSE GRAND-COURONNE LA LONDE MOULINEAUX ORIVAL SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF TOURVILLE-LA-RIVIERE	Loi du 15.07.1845
Ligne de Chemin de Fer AMIENS - ROUEN	DARNETAL FONTAINE-SOUS-PREAUX ROUEN SAINT-MARTIN-DU-VIVIER	Loi du 15.07.1845

SUP relative à la circulation aérienne, de type T5 concernant le dégagement des aérodromes		
Servitude	Commune	Institution
Plan de dégagement aéronautique ROUEN - VALLEE DE SEINE	AMFREVILLE LA MIVOIE BELBEUF	

Servitudes d'Utilité Publique -SUP relative à la circulation aérienne, de type T5 concernant le dégagement des aérodromes

SUP relative à la circulation aérienne, de type T5 concernant le dégagement des aérodromes		
Servitude	Commune	Institution
	BONSECOURS BOOS DARNETAL FRANQUEVILLE SAINT PIERRE GOUY LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN MONTMAIN OISSEL SAINT AUBIN CELLOVILLE SAINT AUBIN EPINAY SAINT ETIENNE DU ROUVRAY SAINT JACQUES SUR DARNETAL SAINT LEGER DU BOURG DENIS SOTTEVILLE-LES-ROUEN	

SUP relative à la circulation aérienne, de type T8 de protection des installations radioélectriques de navigation et d'atterrissage		
Servitude	Commune	Institution
Centre radioélectrique de ROUEN - BOOS aérodrome Protection contre les obstacles	BELBEUF BOOS SAINT-AUBIN-CELLOVILLE	Décrets des 14.06.1969 09.12.1987 21.12.1993 09.02.1994
Centre de ROUEN - BOOS aérodrome protection contre les perturbations électromagnétiques	BOOS SAINT-AUBIN-CELLOVILLE FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	Décret du 9.02.1994
Centre de Rouen Boos Protection contre les perturbations électromagnétiques	SAINT-AUBIN-CELLOVILLE	Décret du 14.06.1969

ANNEXE III - PLAN PROJET STRATÉGIQUE- SECTEUR LA BOUILLE- ROUEN

ANNEXE IV - PLAN PROJET STRATÉGIQUE- SECTEUR FLUVIAL- ROUEN À POSES

ANNEXE V - SCHÉMA VÉLOROUTES ET VOIES VERTES EN HAUTE-NORMANDIE ET ETAT D'AVANCEMENT

ANNEXE VI - PÉRIMÈTRES ENVELOPPES DES ZONES DE DANGERS GÉNÉRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

ANNEXE VII - PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES DANS LA BOUCLE DE SEINE DITE DE « ROUMARE »

ANNEXE VIII - ZONES LIÉES À DES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES RECENSÉES ET/OU PROTÉGÉES À DIVERS TITRES
